

Vu la requête, enregistrée le [ ] décembre 2014, présentée pour M. [ ] A [ ] demeurant

M. [ ] demande au tribunal :

1) d'annuler la décision du préfet de la [ ] du [ ] novembre 2014 portant suspension de la validité de son permis de conduire pour une durée de six mois ;

3. Considérant que le préfet de la [ ] ne f[ ] tance, tenant notamment [ ] obstacle à la mise en œuvre [ ] ositions précitées, qui constituent [ ] ion ; qu'il suit de là que M. [ ] est fondé à soutenir que l'article [ ] son permis de conduire a été [ ] une procédure irrégulière et doit être annulé ; qu'il n' [ ] circonstan[ ] ; de f[ ] sentées par le requ[ ] t des dispositions de l'article L [ ] ministrative ;

#### DECIDE :

Article 1<sup>er</sup> : L'arrêté du préfet de la [ ] 2014 portant suspension du permis de conduire de M. [ ] pour une durée de six mois est annulé.